



# Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)

Comptes annuels de la FRA pour l'exercice clos le

31 décembre 2020

Les présents comptes ont été préparés par le comptable adjoint le 23/02/2021.

Le conseil d'administration rendra son avis sur les comptes définitifs le 20/05/2021.

Les présents comptes définitifs, accompagnés de l'avis du conseil d'administration, seront transmis au comptable de la Commission, à la Cour des comptes européenne, au Parlement européen et au Conseil le 1<sup>er</sup> juillet 2021 au plus tard.

Les comptes définitifs seront publiés sur le site web de la FRA : <http://fra.europa.eu>

signé  
.....

Comptable

Date : 03.06.2021  
.....

signé  
.....

Directeur

Date : 03.06.2021  
.....

## Table des matières

Certification des comptes .....	4
Introduction .....	5
1. États financiers.....	7
1.1 Bilan financier .....	7
1.2 Compte de résultat économique .....	8
1.3 État des variations de l'actif net .....	9
1.4 État des flux de trésorerie.....	10
1.5 Annexes aux états financiers .....	11
États sur l'exécution budgétaire .....	26
Résultat budgétaire 2020.....	28
Évolution du budget 2020.....	30
Exécution du budget 2020 – Crédits C1.....	33
Exécution du budget 2020 – Crédits C8.....	36
Exécution du budget 2020 – Crédits C4.....	38
Exécution du budget 2020 – Crédits R0.....	39

## Certification des comptes

Je reconnais être responsable de la préparation et de la présentation des comptes annuels de l'Agence européenne des droits fondamentaux (FRA), conformément à l'article 246 du règlement financier<sup>1</sup> et je certifie par la présente que les comptes annuels de la FRA pour l'exercice 2020 ont été préparés conformément au titre XIII du règlement financier et aux règles comptables adoptées par le comptable de la Commission applicables à toutes les institutions et organismes de l'Union européenne.

J'ai obtenu de l'ordonnateur, qui en certifie la fiabilité, toutes les informations nécessaires à la production des comptes décrivant l'actif et le passif de la FRA ainsi que l'exécution du budget. Sur la base de ces informations et des vérifications que j'ai jugées nécessaires pour être en mesure de signer les comptes, j'ai l'assurance raisonnable que les comptes présentent une image fidèle, dans tous les aspects significatifs, de la situation financière, des résultats des opérations et des flux de trésorerie de la FRA.

Andreas Miltos

**Comptable de la FRA**

---

<sup>1</sup> RÈGLEMENT (UE, Euratom) 2018/1046 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, modifiant les règlements (UE) n° 1296/2013, (UE) n° 1301/2013, (UE) n° 1303/2013, (UE) n° 1304/2013, (UE) n° 1309/2013, (UE) n° 1316/2013, (UE) n° 223/2014, (UE) n° 283/2014 et la décision n° 541/2014/UE, et abrogeant le règlement (UE, Euratom) n° 966/2012.

## Introduction

### Informations générales

La FRA, qui est établie à Vienne, a pour principal objectif de fournir aux institutions, organes et organismes compétents de l'Union, ainsi qu'à ses États membres, lorsqu'ils mettent en œuvre le droit de l'Union, une assistance et des compétences en matière de droits fondamentaux, de manière à les aider à respecter pleinement les droits fondamentaux quand ils prennent des mesures ou définissent des actions dans leurs domaines de compétence respectifs.

### Base légale

La comptabilité est tenue conformément aux dispositions du titre IX du règlement financier de la FRA adopté le 17 mai 2019 par son conseil d'administration. Ces dispositions comptables sont identiques à celles du titre IX du règlement financier cadre mentionné à l'article 70 du règlement (CE, EURATOM) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union.

### Financement

Les recettes de la FRA se composent principalement d'une subvention de l'Union, qui est inscrite au budget général de l'Union européenne (section « Commission »).

### Organisation de la FRA

La FRA se compose du conseil d'administration, du bureau exécutif, du comité scientifique, du directeur et du personnel de la FRA.

### Conseil d'administration de la FRA

Le conseil d'administration de la FRA se compose de personnalités dotées d'une expérience adéquate dans la gestion d'organisations publiques ou privées et, en outre, de connaissances dans le domaine des droits fondamentaux, comme suit :

- a) une personnalité indépendante désignée par chaque État membre, assumant des responsabilités de haut niveau au sein d'une institution nationale indépendante de défense des droits de l'homme ou d'une autre organisation du secteur public ou privé ;
- b) une personnalité indépendante désignée par le Conseil de l'Europe ; et
- c) deux représentants de la Commission.

### Information financière

Les comptes annuels de la FRA se composent de deux documents :

- a) les états financiers ; et
- b) les rapports sur l'exécution du budget.

## Audit externe

La Cour des comptes européenne est tenue de préparer un rapport annuel spécifique sur la FRA, conformément aux exigences de l'article 287, paragraphe 1, du TFUE.

## Décharge

Le Parlement européen est l'autorité de décharge au sein de l'Union européenne. Cela signifie qu'à la suite de l'audit et de la finalisation des comptes annuels, il revient au Conseil d'émettre une recommandation puis au Parlement européen de décider de donner ou non décharge à la FRA pour un exercice donné.

# 1. États financiers

## 1.1 Bilan financier

	Note	31.12.2020	31.12.2019
		€	€
<b>A. ACTIFS NON COURANTS</b>			
Immobilisations incorporelles	1.5.7	19,161	22,520
Propriétés, installations et équipements	1.5.8	437,292	376,597
Actifs financiers		-	-
Préfinancement à long terme		-	-
Créances à long terme		-	-
		<b>456,453</b>	<b>399,117</b>
<b>B. ACTIFS COURANTS</b>			
Stock		-	-
Préfinancement	1.5.10	-	-
Créances	1.5.11	776,117	867,800
Actifs financiers		-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1.5.12	8,080,715	5,918,143
		<b>8,856,832</b>	<b>6,785,943</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>9,313,285</b>	<b>7,185,060</b>
<b>C. PASSIFS NON COURANTS</b>			
Retraites et autres avantages du personnel		-	-
Provisions pour risques et charges		-	-
Passif financier		-	-
Dettes à long terme envers les entités consolidées		-	-
		-	-
<b>D. PASSIFS COURANTS</b>			
Avantages du personnel		-	-
Provisions pour risques et charges	1.5.13	-	-
Passif financier		-	-
Dettes	1.5.14	2,898,616	2,632,880
		<b>2,898,616</b>	<b>2,632,880</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>2,898,616</b>	<b>2,632,880</b>
<b>E. ACTIF/PASSIF NET</b>			
Réserves		-	-
Résultats accumulés	1.3	6,414,669	4,552,180
		<b>6,414,669</b>	<b>4,552,180</b>
<b>TOTAL ACTIF/PASSIF NET</b>		<b>6,414,669</b>	<b>4,552,180</b>

## 1.2 Compte de résultat économique

	Note	2020	2019
		€	€
<b>RECETTES</b>			
Ressources basées sur le RNB		-	-
Ressources TVA		-	-
Ressources propres traditionnelles		-	-
Fonds transférés de la Commission à d'autres institutions		-	-
Contributions des pays de l'AELE appartenant à l'EEE		-	-
Amendes		-	-
Recouvrement de dépenses		-	-
Contribution de l'Union européenne		23,577,220	22,319,997
Autres recettes de fonctionnement		334,257	370,190
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1.5.15</b>	<b>23,911,477</b>	<b>22,690,187</b>
<b>DÉPENSES</b>			
Dépenses administratives		<b>(16,537,293)</b>	<b>(15,289,567)</b>
Dépenses de personnel		(13,557,823)	(12,226,078)
Dépenses liées aux immobilisations		(197,853)	(222,022)
Pensions		-	-
Autres dépenses administratives		(2,781,618)	(2,841,467)
Dépenses de fonctionnement		<b>(5,511,694)</b>	<b>(8,121,139)</b>
Gestion directe centralisée		-	-
Gestion indirecte centralisée		-	-
Gestion décentralisée		-	-
Gestion partagée		-	-
Gestion conjointe		-	-
Autres dépenses de fonctionnement		(5,511,694)	(8,121,139)
<b>TOTAL DES DÉPENSES ADMINISTRATIVES ET DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1.5.16</b>	<b>(22,048,988)</b>	<b>(23,410,706)</b>
<b>EXCÉDENTS/(DÉFICITS) PROVENANT D'ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1,862,489</b>	<b>(720,519)</b>
Recettes financières		-	-
Dépenses financières		-	-
Part d'excédents ou déficits nets d'entreprises associées et coentreprises comptabilisés pour utiliser la méthode de mise en équivalence		-	-
<b>EXCÉDENTS/(DÉFICITS) NE PROVENANT PAS D'ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1,862,489</b>	<b>(720,519)</b>
<b>EXCÉDENTS/(DÉFICITS) PROVENANT D'ACTIVITÉS ORDINAIRES</b>			
Intérêts minoritaires		-	-
Gains extraordinaires (+)		-	-
Pertes extraordinaires (-)		-	-
<b>EXCÉDENTS/(DÉFICITS) PROVENANT DE POSTES EXTRAORDINAIRES</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>RÉSULTAT ÉCONOMIQUE DE L'EXERCICE</b>		<b>1,862,489</b>	<b>(720,519)</b>



### 1.3 État des variations de l'actif net

	Réserves		Excédents/déficits accumulés	Résultat économique de l'exercice	Total du bilan actif/passif
	Réserve de juste valeur	Autres réserves			
	€	€	€	€	€
<b>Solde au 31 décembre 2018</b>	-	-	<b>6,103,792</b>	<b>(831,093)</b>	<b>5,272,699</b>
Autres réévaluations	-	-	-	-	-
Mouvements de justes valeurs	-	-	-	-	-
Allocation du résultat économique de l'exercice précédent	-	-	(831,093)	831,093	-
Montants crédités aux États membres	-	-	-	-	-
Résultat économique de l'exercice	-	-	-	(720,519)	<b>(720,519)</b>
<b>Solde au 31 décembre 2019</b>	-	-	<b>5,272,699</b>	<b>(720,519)</b>	<b>4,552,180</b>
Autres réévaluations	-	-	-	-	-
Mouvements de justes valeurs	-	-	-	-	-
Allocation du résultat économique de l'exercice précédent	-	-	(720,519)	720,519	-
Montants crédités aux États membres	-	-	-	-	-
Résultat économique de l'exercice	-	-	-	1,862,489	<b>1,862,489</b>
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	-	-	<b>4,552,180</b>	<b>1,862,489</b>	<b>6,414,669</b>

## 1.4 État des flux de trésorerie

	2020	2019
	€	€
Résultat économique de l'exercice	1,862,489	(720,519)
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Amortissements (immobilisations incorporelles) +	22,514	22,155
Dépréciation (immobilisations corporelles) +	175,360	199,867
Augmentation/(diminution) des provisions pour risques et charges	-	-
Augmentation/(diminution) des avantages du personnel	-	-
Augmentation/(diminution) d'une réduction de valeur des dettes douteuses	-	-
(Augmentation)/diminution du stock	-	-
(Augmentation)/diminution du préfinancement à long terme	-	-
(Augmentation)/diminution du préfinancement à court terme	-	28,650
(Augmentation)/diminution des créances à long terme	-	-
(Augmentation)/diminution des créances à court terme	91,683	(675,965)
(Augmentation)/diminution des créances liées à des entités CE consolidées	-	-
Augmentation/(diminution) d'autres dettes à long terme	-	-
Augmentation/(diminution) des montants dus	265,736	898,720
Augmentation/(diminution) des dettes liées à des entités CE consolidées	-	2,715
(Gains)/pertes sur la vente de propriétés, d'installations et d'équipements	-	-
Postes extraordinaires	-	-
<b>Flux de trésorerie net des activités de fonctionnement</b>	<b>2,417,781</b>	<b>(244,377)</b>
<b>Flux de trésorerie des activités d'investissement</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles (-)	(255,210)	(36,008)
Produits d'immobilisations corporelles et incorporelles (+)	-	-
Acquisition d'investissements	-	-
Produits d'investissements	-	-
Octroi de prêts	-	-
Remboursements de prêts	-	-
Recettes financières	-	-
Postes extraordinaires	-	-
<b>Flux de trésorerie net des activités d'investissement</b>	<b>(255,210)</b>	<b>(36,008)</b>
<b>Activités de financement</b>		
Remboursements d'emprunts	-	-
Produits d'emprunts	-	-
Augmentation/(diminution) d'autres dettes financières	-	-
Versements effectués aux États membres (-)	-	-
Dépenses financières	-	-
Postes extraordinaires	-	-
<b>Flux de trésorerie net découlant des activités de financement</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	2,162,572	(280,384)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période</b>	<b>5,918,143</b>	<b>6,198,528</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période</b>	<b>8,080,715</b>	<b>5,918,143</b>

## 1.5 Annexes aux états financiers

### 1.5.1 Base légale et règles comptables

Les comptes annuels suivants, ainsi que les rapports sur l'exécution du budget de la FRA, ont été établis conformément à l'article 21 de la décision n° 168/2007 du Conseil et à l'article 97 du règlement financier de la FRA.

Ces états financiers ont été rédigés sur la base des règles comptables de l'Union européenne telles qu'adoptées par le comptable de la Commission, lesquelles adaptent les normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) (et, dans certains cas, les normes internationales d'information financière) au contexte spécifique de l'Union européenne, tandis que les rapports sur l'exécution du budget se fondent toujours principalement sur les mouvements de trésorerie.

Le système comptable de la FRA se compose d'une comptabilité générale et d'une comptabilité budgétaire. Ces comptes sont tenus par exercice, en euros. La comptabilité budgétaire donne un aperçu détaillé de l'exécution du budget et est fondée sur le principe comptable de trésorerie modifiée. La comptabilité générale permet de préparer les états financiers, car elle indique l'ensemble des charges et produits afférents à l'exercice et vise à faire état de la situation financière sous la forme d'un bilan au 31 décembre.

Les états financiers de la FRA ont été établis au moyen des méthodes de préparation définies dans les règles comptables fixées par le comptable de la Commission européenne.

### 1.5.2 Principes comptables

Les états financiers ont pour objectifs de fournir des informations sur la situation financière, le résultat et les flux de trésorerie d'une entité, qui sont utiles à tout un éventail d'utilisateurs. Pour une entité du secteur public comme la FRA, les objectifs consistent plus spécifiquement à procurer des informations utiles pour la prise de décisions et à lui permettre de rendre des comptes quant à l'utilisation des ressources placées sous sa responsabilité.

Les considérations générales (ou principes comptables) auxquels se conformer lors de la préparation des états financiers sont établies dans la règle comptable n° 1 de l'UE intitulée « États financiers » et sont les mêmes que celles décrites dans l'IPSAS 1, à savoir : présentation fidèle, comptabilité d'exercice, continuité des activités, cohérence de la présentation, agrégation des données, compensation et comparabilité des informations. Les caractéristiques qualitatives de l'information financière sont la pertinence, la représentation fidèle (fiabilité), l'intelligibilité, la diffusion en temps opportun, la comparabilité et la vérifiabilité.

### 1.5.3 Unité de compte

L'unité de compte est l'euro (EUR). Tous les chiffres ont été arrondis à l'euro le plus proche.

L'actif et le passif en devises autres que l'euro à la fin de l'exercice financier sont convertis en euros sur la base du taux de conversion fixé à cette date, à l'exception des actifs corporels et incorporels, lesquels conservent leur valeur en euros au taux appliqué lors de leur acquisition.

Au cours de l'exercice, les recettes et les dépenses encourues dans des devises autres que l'euro sont converties en euros aux taux de change mensuels publiés par la Commission européenne. Les gains et pertes réalisés sont pris en considération dans le compte de résultat économique de l'exercice correspondant.

#### 1.5.4 Plan comptable

Le plan comptable utilisé par la FRA suit la structure du plan comptable de la Commission européenne.

#### 1.5.5 Utilisation d'estimations

Aux fins de l'établissement des états financiers en conformité avec les principes comptables généralement admis, la direction est amenée à faire des estimations et à retenir des hypothèses qui influent sur les montants présentés et publiés dans les états financiers de la FRA. Les principales estimations et hypothèses dans ces états financiers doivent être fondées sur le jugement et sont notamment utilisées pour, mais sans limitation, les charges à payer et produits à recevoir, les provisions, les actifs et passifs éventuels. Les résultats réels des périodes futures pourraient différer de ces estimations. Les changements d'estimations sont pris en compte sur l'exercice au cours duquel ils sont connus.

En ce qui concerne les charges à payer, les estimations utilisées reposent sur l'appréciation de l'Agence quant au taux d'achèvement des prestations à livrer se rapportant à chaque engagement budgétaire.

#### 1.5.6 Actifs non courants

Les biens corporels ou incorporels acquis dont le prix d'acquisition ou le coût de revient est égal ou supérieur à 420 EUR, d'une durée d'utilisation de plus d'un an et qui ne sont pas des consommables, sont comptabilisés comme valeurs immobilisées.

Conformément aux règles comptables 6 et 7 de la Commission, les actifs immobilisés sont évalués à leur prix d'acquisition ou à leur coût de revient et sont sujets à l'amortissement sur une base linéaire au cours de leur durée de vie économique utile. Les taux d'amortissement annuels appliqués sont les suivants :

CATÉGORIE D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	TAUX D'AMORTISSEMENT
<b>Licences de logiciels</b>	25%
<b>Matériel informatique</b>	25%
<b>Mobilier et parc automobile</b>	10% et 25%
<b>Installations, machines et équipements</b>	10%, 12,5%, 14,29%, 20% et 25%
<b>Autres installations</b>	25% et 12,5%
<b>Améliorations locatives</b>	10%, 12,5%, 16,7%

Les actifs sont examinés annuellement pour dépréciation et, le cas échéant, les valeurs comptables sont ajustées. La valeur comptable d'un actif est ramenée immédiatement à sa valeur recouvrable si la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

Aucun actif immobilisé n'est soumis à des accords de location-financement.

#### 1.5.7 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont des actifs non monétaires identifiables dépourvus de substance physique. Les licences des logiciels informatiques acquises sont inscrites à l'actif du bilan sur la base de leur coût historique, diminué des amortissements et pertes de valeurs cumulés. Ces actifs sont amortis linéairement sur leur durée de vie utile estimée. Celle-ci dépend de leur durée de vie économique spécifique ou de leur durée de vie légale déterminée par un accord.

Les immobilisations incorporelles développées en interne sont capitalisées lorsque les critères pertinents des règles comptables de l'Union sont remplis et lorsque les coûts de ses activités de développement sont égaux ou supérieurs à 250 000 EUR. Les coûts capitalisables comprennent tous les coûts directement imputables qui sont nécessaires pour créer, produire et préparer l'immobilisation afin qu'elle puisse être exploitée de la manière prévue par la direction. Les coûts associés aux activités de recherche, les coûts de développement et d'entretien non capitalisés sont passés en charges à mesure qu'ils sont encourus.

	<b>Logiciels informatiques (incorporel) EUR</b>	
Valeur d'acquisition au 1.1.2020	741,533	
Transfert d'immobilisations en cours reportées de 2019 et installées en 2020	-	
Acquisitions au cours de l'année	19,155	
Cessions	-	
<b>Valeur brute comptable au 31.12.2020</b>	<b>760,688</b>	
Amortissements en cumul au 1.1.2020	(719,013)	
Charge pour 2020	(22,514)	
Cessions	-	
Amortissements en cumul au 31.12.2020	(741,527)	
Valeur nette comptable au 1.1.2020	22,520	
<b>Valeur nette comptable au 31.12.2020</b>	<b>19,161</b>	
Immobilisations en cours		
<b>Valeur nette comptable totale au 31.12.2020</b>	<b>19,161</b>	
	<b>2020</b>	<b>2019</b>
	<b>€</b>	<b>€</b>
Dépenses de développement de logiciels encourues au cours de l'année	347,689	245,833

### 1.5.8 Propriétés, installations et équipements

Toutes les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique diminué des amortissements et des pertes de valeur. Le coût historique comprend toute dépense directement imputable à l'acquisition ou l'exécution d'une immobilisation. Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés comme un actif distinct le cas échéant, uniquement s'il est probable que les avantages économiques ou le potentiel de service futur(s) associé(s) à cet actif iront à la FRA et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable. Les coûts de réparation et d'entretien sont portés au compte de résultat économique de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les immobilisations en cours ne sont pas amorties, puisqu'elles ne sont pas encore disponibles pour utilisation.

Les plus-values et moins-values de cession sont déterminées en comparant le produit de la cession diminué des frais de cession à la valeur comptable du bien et sont incluses dans le compte de résultat économique.

	Autres installations (y compris améliorations locatives)	Matériel informatique	Mobilier et parc automobile	Installation s, machines et équipement s	Total
	€	€	€	€	€
Valeur d'acquisition au 1.1.2020	2,375,877	1,931,667	539,066	-	4,846,610
Transferts d'immobilisations en cours reportées de 2019 et installées en 2020	-	-	-	-	-
Transferts entre catégories d'actifs	-	-	-	-	-
Acquisitions	2,099	182,906	43,643	7,407	236,055
Cessions	-	-	-	-	-
<b>Valeur brute comptable au 31.12.2020</b>	<b>2,377,976</b>	<b>2,114,573</b>	<b>582,709</b>	<b>7,407</b>	<b>5,082,665</b>
Amortissements en cumul au 1.1.2020	(2,154,420)	(1,800,144)	(515,449)	-	(4,470,013)
Charge pour 2020	(43,858)	(116,052)	(14,109)	(1,341)	(175,360)
Cessions	-	-	-	-	-
<b>Amortissements en cumul au 31.12.2020</b>	<b>(2,198,278)</b>	<b>(1,916,196)</b>	<b>(529,558)</b>	<b>(1,341)</b>	<b>(4,645,373)</b>
Valeur nette comptable au 1.1.2020	221,457	131,523	23,617	-	376,597
<b>Valeur nette comptable au 31.12.2020</b>	<b>179,698</b>	<b>198,377</b>	<b>53,151</b>	<b>6,066</b>	<b>437,292</b>
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-
<b>Valeur nette comptable totale au 31.12.2020</b>	<b>179,698</b>	<b>198,377</b>	<b>53,151</b>	<b>6,066</b>	<b>437,292</b>

### 1.5.9 Contrats de location

Les contrats de location dans le cadre desquels une partie importante des risques et avantages inhérents à la propriété incombe au bailleur sont considérés comme des contrats de location simple. Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat économique et répartis linéairement sur toute la durée du contrat de location. Tous ces contrats conclus par l'Agence sont évalués quant aux éléments de bail d'exploitation ou de crédit-bail de financement qu'ils comportent.

	2020	2019
Paiements minimaux des locations portés au compte de résultat économique	€ 856,724	€ 856,724
(contrats de location simples – location de bureaux)		

Paiements minimaux futurs au titre de contrats de location simples (locaux de bureau) :

	2021	2020
	€	€
Montants dus dans 1 an	428,362	428,362
Montants dus entre 1 et 5 ans	-	-
Montants dus dans plus de 5 ans	-	-
<b>Total :</b>	<b>428,362</b>	<b>428,362</b>

La FRA n'a conclu aucun contrat de location-financement.

Les paiements au titre de crédits-bails se rapportent à un contrat de location qui avait une durée de location initiale minimale de dix ans.

La durée de location minimale a pris fin en 2018. À la fin de la période de location minimale, la location devient un contrat à durée indéterminée que la FRA peut résilier avec un délai de préavis de trois mois à partir de la fin du trimestre au cours duquel le préavis est signifié. Étant donné qu'au moment de la préparation des comptes, le contrat de location n'avait pas été résilié, le futur paiement minimum au titre de la location simple s'élève à un semestre.

### 1.5.10 Préfinancement

	2020	2019
	€	€
Préfinancements qui ne sont pas encore apurés à la clôture de l'exercice	29,895	89,558
Charges à payer sur les préfinancements	(29,895)	(89,558)
<b>Préfinancements en cours à la clôture de l'exercice</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Aucune radiation ni aucune provision nouvelle ou supplémentaire n'ont été effectuées au cours de l'année.

### 1.5.11 Créances à recevoir et à recouvrer

Les créances à recevoir et à recouvrer sont comptabilisées à la valeur initiale diminuée de toute dépréciation pour perte de valeur.

	2020	2019
	€	€
Remboursement de la TVA due par les autorités autrichiennes	61,525	40,860
Reports/acomptes	704,362	812,357
Créances diverses	10,230	14,583
<b>Montant total dû dans moins de 1 an</b>	<b>776,117</b>	<b>867,800</b>

Tous les montants ne sont ni en souffrance ni dépréciés. Aucune radiation ni aucune provision nouvelle ou supplémentaire n'ont été effectuées au cours de l'année.

Toutes les créances à recevoir et à recouvrer concernent des opérations sans contrepartie directe.

La qualité du crédit des montants à recevoir et à recouvrer qui ne sont ni en souffrance ni dépréciés se présente comme suit :

	2020	2019
	€	€
Contrepartie ayant une notation de crédit externe – autorités autrichiennes (Aa1 de Moody)	61,525	40,860
Contrepartie n'ayant pas de notation de crédit externe – Commission européenne	-	-
Contrepartie n'ayant pas de notation de crédit externe – débiteurs qui n'ont jamais fait défaut	714,592	826,940
<b>Montant total dû dans moins de 1 an</b>	<b>776,117</b>	<b>867,800</b>

### 1.5.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les dépôts bancaires à vue, les autres placements à court terme très liquides assortis d'échéances initiales inférieures ou égales à trois mois.

	2020	2019
	€	€
<b>Comptes bancaires courants</b>	<b>8,080,715</b>	<b>5,918,143</b>

Les comptes bancaires de la FRA sont détenus par ING (Belgique) SA et Raiffeisen Bank International AG.

### 1.5.13 Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées lorsque la FRA supporte une obligation actuelle, juridique ou implicite, envers des tiers à la suite d'événements passés, qu'il est plus probable qu'improbable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre cette obligation et que le montant de celle-ci peut être estimé de façon fiable. Aucune provision



n'est comptabilisée pour des pertes opérationnelles futures. Le montant de la provision correspond à la meilleure estimation des dépenses nécessaires au règlement de l'obligation actuelle à la date de clôture. Lorsque la provision comprend un grand nombre d'éléments, l'obligation est estimée en pondérant tous les résultats possibles en fonction de leur probabilité correspondante (méthode de la « valeur attendue »).

	2020	2019
	€	€
Provisions	-	-
Augmentation/(diminution) des provisions au cours de l'année	-	-

#### 1.5.14 Comptes créditeurs

Le passif financier de la FRA correspond à ses dettes. Elles sont classées comme passif à court terme, sauf lorsqu'elles viennent à échéance plus de 12 mois après la date de clôture du bilan.

Les dettes résultant de l'achat de biens et services sont comptabilisées à réception de la facture indiquant le montant initial et les dépenses correspondantes sont saisies dans les comptes lorsque les biens ou services sont livrés ou fournis à la FRA et acceptés par celle-ci.

	2020	2019
	€	€
Préfinancement des entités consolidées – Commission européenne	113,780	171,003
Dettes dues à l'entité consolidée – Commission européenne	-	-
Dettes dues à l'entité consolidée – Centre de traduction	-	-
<b>Total payable aux entités consolidées</b>	<b>113,780</b>	<b>171,003</b>
Dettes dues aux entités non consolidées	15,871	158,314
Préfinancements en cours provenant d'autres contributions	640,710	573,941
Régularisation des congés du personnel	544,683	287,010
Dettes diverses	1,583,571	1,442,611
<b>Montant total dû dans moins de 1 an</b>	<b>2,898,616</b>	<b>2,632,880</b>
<b>Montant total dû entre 1 et 5 ans</b>	-	-
<b>Montant total dû dans plus de 5 ans</b>	-	-

#### 1.5.15 Total des recettes de fonctionnement

Les recettes de la FRA comprennent principalement des revenus liés à des opérations sans contrepartie directe.

Les recettes et créances correspondantes sont évaluées à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir et sont comptabilisées à la période à laquelle elles se rapportent.

Les principales sources de revenus de la FRA étaient :

	2020	2019
	€	€
Subvention annuelle – Commission européenne	23,577,220	22,319,997
Montants reçus d'autres agences de l'UE	-	-
<b>Total de la contribution de l'Union européenne</b>	<b>23,577,220</b>	<b>22,319,997</b>
Contributions des autorités autrichiennes	180,000	244,000
Intérêts bancaires	2,553	-
Autres contributions	151,703	126,190
<b>Total</b>	<b>23,911,477</b>	<b>22,690,187</b>

#### 1.5.16 Total des dépenses administratives et de fonctionnement

Conformément aux règles comptables de l'Union européenne, les transactions et événements sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice auquel ils se rapportent. À la fin de l'exercice comptable, les charges à payer sont comptabilisées sur la base du montant estimatif des transferts dus au titre de l'exercice. Le calcul des charges à payer est effectué conformément aux lignes directrices opérationnelles et pratiques publiées par la Commission qui visent à faire en sorte que les états financiers fournissent une image exacte et fidèle de la situation.

Les dépenses principales de la FRA étaient :

	2020	2019
	€	€
Dépenses salariales	13,557,823	12,226,078
Amortissements	197,853	222,022
Moins-value de cession	-	-
Frais administratifs	2,781,618	2,841,467
Dépenses opérationnelles	5,511,694	8,121,139
	<b>22,048,988</b>	<b>23,410,706</b>

#### Les transactions avec la Commission européenne, incluses ci-dessus :

Frais administratifs	300,034	214,822
Dépenses de fonctionnement	329,009	270,352
	<b>629,043</b>	<b>485,174</b>

#### Les transactions avec le Centre de traduction des organes de l'Union, incluses ci-dessus :

Frais administratifs	29,047	17,427
Dépenses de fonctionnement	1,091,814	959,004
	<b>1,120,862</b>	<b>976,431</b>

#### Transactions avec l'Agence européenne de sécurité des aliments, incluses ci-dessus :

Frais administratifs	3,167	3,955
Dépenses de fonctionnement	-	-
	<b>3,167</b>	<b>3,955</b>

---

**Transactions avec l'Agence européenne des produits chimiques, incluses ci-dessus :**

Frais administratifs	-	575
Dépenses de fonctionnement	-	-
	-	<b>575</b>

Tous les calculs des traitements indiquant les dépenses salariales totales comprises dans l'état de la performance financière de l'Agence sont externalisés auprès de l'Office de gestion et de liquidation des droits individuels (également dénommé PMO), qui est un office central de la Commission européenne.

Le PMO a pour mission de gérer les droits financiers du personnel permanent, temporaire et contractuel travaillant à la Commission ainsi que de calculer et de payer ses traitements et autres droits financiers. Le PMO assure également ces services pour d'autres institutions et agences de l'UE. Le PMO est également chargé de gérer la caisse de maladie des institutions, conjointement avec le traitement et le paiement des demandes de remboursement émanant des membres du personnel. Le PMO gère également la caisse des pensions et paie les pensions des membres du personnel retraités. Le PMO fait l'objet d'un audit de la part de la Cour des comptes européenne.

L'Agence est uniquement responsable de la communication au PMO d'informations fiables permettant le calcul des dépenses salariales. Elle est également chargée de vérifier que ces informations ont été correctement traitées dans le rapport mensuel de paie utilisé pour la comptabilité des dépenses salariales. Elle n'est pas responsable du calcul des dépenses salariales effectué par le PMO.

Dépenses de gestion de propriétés foncières :

	2020	2019
	€	€
Loyers	856,724	856,724
Indexation	-	-
Entretien et sécurité – Bâtiment	542,002	536,498
Taxes	-	-
<b>Total :</b>	<b>1,398,726</b>	<b>1,393,221</b>

#### 1.5.17 Actif éventuel

Un actif éventuel est un actif potentiel résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas entièrement sous le contrôle de la FRA. Un actif éventuel est indiqué lorsque l'entrée d'avantages économiques ou un potentiel de service est probable.

	2020	2019
	€	€
<b>Actifs éventuels</b>		
Garanties perçues sur le préfinancement versé pour les contrats	-	-

### 1.5.18 Passif éventuel

Un passif éventuel est une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas entièrement sous le contrôle de la FRA ; ou une obligation actuelle résultant d'événements passés, mais non comptabilisée, soit parce qu'il est peu probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques ou un potentiel de service sera nécessaire pour régler l'obligation, soit dans les cas extrêmement rares où aucune estimation fiable du montant de l'obligation ne peut être faite.

	<b>2020</b>	<b>2019</b>
	<b>€</b>	<b>€</b>
Montants contractés à la fin de l'exercice pour les biens et services à fournir dans le futur	1,283,366	3,092,091
Augmentation/(diminution) du passif éventuel	(1,808,725)	(1,314,348)

Le passif éventuel repose sur la valeur totale des engagements reportés à la fin de l'exercice. Les sommes non utilisées des engagements reportés seront remboursées à la Commission européenne en 2020.

	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Nombre de procédures judiciaires en cours	3	5

L'exposition potentielle pour les trois procédures en cours est estimée entre 75 000 EUR et 120 000 EUR.

### 1.5.19 Transactions avec des parties liées

Les parties liées de l'Agence sont les principaux dirigeants. Les transactions entre l'Agence et les principaux dirigeants sont réalisées dans le cadre des opérations normales et, cela étant le cas, aucune information spécifique n'est exigée dans le cadre de ces transactions conformément aux règles comptables de l'Union.

	<b>2020</b>	<b>2019</b>
AD 15	1	1
AD 14	-	-
<b>Nombre d'ordonnateurs à la fin de l'exercice</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

L'ordonnateur est rémunéré conformément au statut des fonctionnaires de l'Union européenne.

### 1.5.20 Obligations au titre du régime de pension

Les membres du personnel de la FRA sont affiliés au régime de pensions de l'Union européenne, qui est un régime de pension à prestations définies.

Les régimes de pension à prestations définies fixent généralement le montant des prestations dont bénéficieront les membres du personnel une fois à la retraite. Ce montant dépend en général d'un ou de plusieurs facteurs, tels que l'âge et les années de service. Les membres du personnel de la FRA contribuent à hauteur de 10,1% de leur traitement

de base au régime de pension et une contribution supplémentaire est versée par la Commission européenne. Les comptes de la FRA ne reflètent pas les coûts induits pour la Commission européenne.

Les prestations qui seront dues aux membres du personnel de la FRA au titre du régime de pensions de l'Union européenne sont comptabilisées dans les comptes de la Commission européenne. Aucune provision n'a été constituée pour ces pensions dans les présents comptes.

#### 1.5.21 Garanties fournies par des tiers

	2020	2019
	€	€
<b>Garantie bancaire</b>	<b>1,000,000</b>	<b>1,000,000</b>

Dans le cadre de l'accord de location relatif aux locaux de la FRA, le 21 décembre 2007, Raiffeisen Zentralbank Oesterreich AG a fourni une garantie bancaire d'un montant de 1 000 000 EUR au propriétaire des locaux de la FRA. La garantie est valable un an, mais est prorogée automatiquement chaque année par la banque.

#### COVID-19

Au cours de l'exercice, la FRA a dû annuler ses missions planifiées et transformer ses événements et conférences de physiques en virtuelles. Il en a résulté un excédent de fonds, qui, entre autres, a été transféré à des projets ayant des besoins.

La FRA structure son document de programmation selon un système de priorités (1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>), les priorités de 3<sup>e</sup> rang consistant essentiellement en des priorités négatives, c'est-à-dire des projets ou des actions qui ont dû être annulés en raison de restrictions budgétaires. Toutefois, lorsque des fonds deviennent disponibles et que des ressources humaines sont disponibles, l'agence met en œuvre ces priorités négatives en accord avec son conseil d'administration.

Par conséquent, les fonds devenus disponibles en raison de l'impossibilité de les dépenser comme initialement prévu ont été transférés aux projets et actions prioritaires de 3<sup>e</sup> rang apportant une valeur ajoutée à l'Union européenne.

Enfin, la FRA n'a subi aucune réduction de ses recettes externes, de la valeur de ses actifs et de ses effectifs en raison de la situation de la COVID-19.

#### BREXIT

Le 1<sup>er</sup> février 2020, le **Royaume-Uni** a cessé d'être un État membre de l'Union européenne. À la suite de la conclusion de l'accord sur le retrait du **Royaume-Uni de Grande-Bretagne** et d'**Irlande du Nord** de l'Union européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique (ci-après dénommé « accord de retrait ») entre les deux parties, le **Royaume-Uni** s'est engagé à honorer toutes ses obligations au titre du CFP actuel et des perspectives financières antérieures résultant de son appartenance à l'Union. Le **Royaume-Uni** a versé au budget 2020 de l'UE au cours de l'année et a reçu des paiements comme s'il était un État membre.

À la date de transmission de ces comptes et sur la base de l'accord de retrait conclu et déjà en vigueur, il n'y a pas d'incidence financière à déclarer sur ces comptes. Pour de plus amples informations sur l'incidence de l'accord de retrait sur l'Union européenne, veuillez consulter les comptes annuels consolidés de l'UE pour 2020.

#### Événements postérieurs à la date de clôture

À la date de transmission des présents comptes annuels, aucune autre question importante ou requérant la fourniture d'informations distinctes sous cette rubrique n'a été signalée. Les comptes annuels et les notes annexes ont été préparés à l'aide des données les plus récentes, comme il ressort des informations présentées.

#### 1.5.22 Changements de méthodes comptables

Aucun changement n'a été apporté aux méthodes comptables en 2019 ni en 2020.

#### 1.5.23 Réconciliation entre le résultat budgétaire et le résultat économique

Les états financiers de la FRA sont établis selon le principe de la comptabilité d'exercice, où les transactions sont enregistrées au cours de la période à laquelle elles se rapportent. Le résultat pour l'année sur cette base est indiqué dans le compte de résultat économique. Toutefois, la FRA utilise un système de comptabilité de caisse modifiée pour établir le compte de résultat budgétaire et son autre rapport budgétaire. Dans ce système, seuls les paiements effectués et les recettes reçues pendant la période sont enregistrés, ainsi que les crédits de paiement reportés.

La différence entre le résultat budgétaire et le résultat économique pour l'exercice est composée de ce qui suit :

	2020	2019
	€	€
<b>Résultat économique (+ pour excédent et - pour déficit)</b>	<b>1,862,489</b>	<b>(720,519)</b>
<b><i>Ajustements des postes de régularisation (postes non compris dans le résultat budgétaire, mais compris dans le résultat économique)</i></b>		
Ajustements pour coupure comptable (reprise 31.12.N-1)	(917,264)	(1,251,745)
Ajustements pour coupure comptable (coupure 29.03.N)	1,362,721	917,264
Factures impayées en fin d'exercice, mais comptabilisées dans les charges (classe 6)	11	19
Amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles <sup>1</sup>	197,874	222,022
Provisions <sup>1</sup>	90,422	-
Préfinancements accordés l'exercice précédent et apurés au cours du présent exercice	-	162,345
Préfinancements reçus l'exercice précédent et apurés au cours du présent exercice	(730,544)	(311,412)
Paiements effectués à partir de crédits de paiements reportés	4,665,502	5,203,897
<b><i>Ajustements des postes budgétaires (postes compris dans le résultat budgétaire, mais non compris dans le résultat économique)</i></b>		
Acquisitions d'actifs (moins les montants impayés)	(247,067)	(36,008)
Nouveaux préfinancements reçus au cours de l'exercice et restant ouverts à la fin de l'exercice	648,438	901,547
Crédits de paiements reportés à l'exercice suivant	(7,752,486)	(5,598,117)

Annulation des crédits de paiement inutilisés reportés de l'exercice précédent	114,674	126,766
Ajustement pour report de l'exercice précédent des crédits disponibles à la fin de l'exercice résultant de recettes affectées	817,941	555,412
Autre	469	(469)
<b>Total</b>	<b>113,180</b>	<b>171,003</b>
Résultat budgétaire (+ pour excédent) <sup>2</sup> , y compris le montant des écarts de taux de change	113,780	171,003
Montant des écarts de taux de change <sup>3</sup> inclus dans le résultat budgétaire	(893)	(763)
Delta non expliqué	(600)	-

1. Il s'agit de l'incidence de l'année.

2. Est égal à la ligne « Balance du compte de résultat de l'exercice ».

#### 1.5.24 Politiques de gestion des risques financiers

Les informations ci-après relatives à la gestion des risques financiers menée par la FRA concernent les opérations de trésorerie effectuées par la FRA afin d'exécuter son budget.

##### a. TYPES DE RISQUE

Le risque de marché correspond au risque de fluctuation de la juste valeur ou des trésoreries futures d'un instrument financier en raison de modifications des prix du marché. Le risque de marché englobe non seulement les possibilités de perte, mais également les possibilités de gain. Il inclut le risque de change, le risque de taux d'intérêt et d'autres risques liés aux prix (la FRA n'a pas d'autre risque significatif lié aux prix).

(1) Le risque de change correspond au risque que les opérations de la FRA ou la valeur de ses investissements soient affectées par des variations des taux de change. Ce risque découle de la variation du prix d'une monnaie par rapport à une autre.

(2) Le risque de taux d'intérêt correspond au risque de baisse de la valeur d'un titre, plus particulièrement d'une obligation, découlant d'une hausse des taux d'intérêt. En général, des taux d'intérêt supérieurs entraînent la baisse du prix des obligations à taux fixe et vice versa.

(3) Le risque de crédit correspond au risque de perte découlant du non-paiement par un débiteur/emprunteur d'un prêt ou d'une autre forme de crédit (qu'il s'agisse du principal, des intérêts ou des deux) ou d'une autre incapacité à honorer une obligation contractuelle. Les cas de défaillance comprennent le retard de remboursement, le rééchelonnement des remboursements de l'emprunteur ainsi que la faillite.

(4) Le risque de liquidité résulte de la difficulté de vendre un actif, par exemple lorsqu'un titre ou un actif ne peut être négocié sur le marché assez rapidement pour éviter une perte ou honorer une obligation.

## b. POLITIQUES DE GESTION DES RISQUES

### Opérations d'emprunt et de prêt

Les opérations d'emprunt et de prêt, ainsi que la gestion de trésorerie connexe, sont réalisées par la FRA en vertu des dispositions correspondantes du règlement financier. La FRA n'a actuellement pas de prêts ni de dépassements.

### Trésorerie

Les règles et principes applicables à la gestion des opérations de trésorerie effectuées par la FRA sont fixés dans le règlement financier et ses règles d'application. Il découle de ces règles le principe majeur suivant : les comptes bancaires ouverts au nom de la FRA ne peuvent être à découvert.

Les opérations de trésorerie et de paiement sont fortement automatisées et reposent sur des systèmes informatiques modernes. Des procédures spécifiques sont appliquées pour garantir la sécurité du système et assurer la séparation des tâches conformément au

règlement financier, aux normes de contrôle interne de la FRA et aux principes d'audit. Un protocole d'entente écrit et des procédures consignées par écrit régissent la gestion des opérations de trésorerie et de paiement effectuées par la FRA afin de limiter le risque opérationnel et financier et d'assurer un niveau de contrôle adéquat. Ils couvrent les différents domaines d'opération (par exemple : l'exécution des paiements et la gestion de la trésorerie, les prévisions de trésorerie, etc.).

## c. RISQUES DE CHANGE

### Opérations d'emprunt et de prêt

La plupart des actifs et des passifs financiers étant libellés en euros, la FRA ne court pas de risque de change important.

### Trésorerie

Tous les comptes bancaires étant en euros, la FRA ne court pas de risque de change important en ce qui concerne ces actifs.

## d. RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

### Opérations d'emprunt et de prêt

La FRA n'a pas d'emprunt ni de prêt émis à des taux variables.

### Trésorerie

La trésorerie de la FRA ne contracte pas d'emprunts. Elle ne s'expose donc à aucun risque de taux d'intérêt. Les soldes qu'elle détient sur des comptes bancaires distincts lui rapportent toutefois des intérêts. Par conséquent, la FRA a mis en place des mesures visant à garantir que les intérêts générés par ses comptes bancaires reflètent régulièrement les taux d'intérêt du marché, ainsi que leurs éventuelles fluctuations. Les soldes de fin de journée des comptes bancaires détenus dans les banques commerciales rapportent quotidiennement des intérêts, mais ces intérêts sont payés trimestriellement.



Pour les comptes annuels de la FRA, le calcul des intérêts est lié au taux marginal de la BCE pour ses principales opérations de refinancement. Par conséquent, il n'existe aucun risque que la FRA bénéficie ou se voie appliquer des taux d'intérêts inférieurs aux taux du marché.

#### e. RISQUE DE CRÉDIT

##### Opérations d'emprunt et de prêt

Des paiements d'acompte ne sont effectués aux fournisseurs que s'ils satisfont aux exigences minimales de capacité financière et économique établies par la FRA.

##### Trésorerie

Des lignes directrices spécifiques sont appliquées pour la sélection des banques commerciales afin de réduire au minimum le risque de contrepartie auquel la FRA est exposée :

Toutes les banques commerciales sont sélectionnées au moyen d'appels d'offres. La notation de crédit à court terme la plus basse ouvrant l'accès à une procédure d'appel d'offres est Moody's P-1 ou une notation équivalente (S&P A-1 ou Fitch F1). Un niveau inférieur peut être accepté dans des circonstances particulières dûment justifiées.

Les notations de crédit des banques commerciales dans lesquelles la FRA possède des comptes sont réexaminées régulièrement.

#### f. RISQUE DE LIQUIDITÉ

##### Opérations d'emprunt et de prêt

Des garanties d'acompte ne sont acceptées que de la part de banques ayant une cote de dépôt à long terme d'au moins A2 décernée par l'une des trois principales agences de notation.

##### Trésorerie

Le budget de la FRA garantit que les ressources générales en trésorerie pour une année donnée sont toujours suffisantes pour l'exécution de tous les paiements. En fait, les crédits d'engagement correspondent au montant des crédits de paiement pour l'exercice budgétaire. La subvention de l'Union européenne accordée à la FRA est toutefois échelonnée en quatre versements égaux au cours de l'exercice, conformément au protocole d'entente avec la Commission européenne. Les paiements ont un certain caractère saisonnier.

Des procédures de prévision régulière de trésorerie ont été mises en place pour garantir que les ressources en trésorerie soient toujours suffisantes pour couvrir les paiements à exécuter au cours d'un mois donné. La saisonnalité des dépenses et les restrictions budgétaires globales des dernières années ont engendré la nécessité de renforcer le contrôle du rythme des paiements sur l'année. En outre, dans le cadre des opérations de trésorerie journalières de la FRA, des outils de gestion de trésorerie automatisés vérifient quotidiennement que chaque compte bancaire détenu par la Commission dispose de liquidités suffisantes.

## États sur l'exécution budgétaire

Le compte de résultat de l'exécution budgétaire a été préparé en conformité avec les conditions établies par le règlement de la Commission [article 80 du règlement (UE, Euratom) n° 1046/2018 : règles comptables].

Les comptes budgétaires sont tenus conformément au règlement financier. Le budget est l'instrument qui prévoit et autorise, pour chaque exercice, les recettes et les dépenses nécessaires à la mise en œuvre du règlement fondateur de la FRA.

Chaque année, la FRA estime ses recettes et ses dépenses pour l'exercice et rédige un projet de budget qu'elle transmet à la Commission. La Commission le transmet ensuite à l'autorité budgétaire. Sur la base de ce projet de budget, le Conseil élabore sa position qui fait ensuite l'objet de négociations entre les deux branches de l'autorité budgétaire. L'arrêt du projet commun est constaté par le président du Parlement, qui rend donc le budget exécutoire. L'exécution budgétaire est une tâche qui appartient à la FRA.

La structure du budget consiste, pour la FRA, en des crédits administratifs et opérationnels et compte uniquement des crédits non dissociés, ce qui signifie que les crédits d'engagement et de paiement sont du même montant. Les crédits non dissociés sont destinés à la couverture financière des opérations ayant un caractère annuel (et qui répondent au principe de l'annualité budgétaire).

### Origine des crédits

La source principale des crédits est le budget de la FRA de l'exercice en cours. Néanmoins, il existe d'autres types de crédits qui découlent des dispositions inscrites dans le règlement financier. Ils proviennent d'exercices précédents ou de sources extérieures :

- les **crédits initialement votés au budget** pour l'exercice en cours peuvent être complétés par des virements entre lignes et des budgets rectificatifs ;
- les **crédits reportés** de l'exercice précédent ou mis à nouveau à disposition complètent également le budget actuel. À savoir :
  - i. des crédits de paiement non dissociés qui peuvent bénéficier automatiquement d'un report de droit limité au seul exercice,
  - ii. des crédits reportés par décision de la FRA dans l'un des deux cas suivants :  
achèvement des étapes préparatoires ou vote tardif de la base légale ;
- les **recettes affectées** qui se composent :
  - iii. de recettes affectées internes, telles que les restitutions de montants correspondant à des recettes affectées à la ligne budgétaire concernée par les dépenses initiales et qui peuvent bénéficier d'un report de droit limité au seul exercice,
  - iv. de recettes affectées externes, telles que les contributions des États membres.

### Composition des crédits disponibles

- Budget initial = crédits votés au cours de l'exercice N-1 ;

- crédits définitifs du budget = crédits initialement votés au budget + crédits des budgets rectificatifs + virements + crédits additionnels ;
- crédits additionnels = recettes affectées (voir ci-dessus) + crédits reportés de l'exercice précédent.

#### Calcul du résultat de l'exécution budgétaire

Les recettes imputées dans les comptes sont le montant effectivement perçu au cours de l'exercice. Pour le calcul du résultat budgétaire de l'exercice, les dépenses comprennent les paiements sur crédits de l'exercice auxquels s'ajoutent les crédits de paiement du même exercice reportés à l'exercice suivant. Les paiements effectués sur les crédits de l'exercice sont ceux qui ont été exécutés par le comptable pour le 31 décembre de l'exercice.

Sont ajoutés ou déduits du chiffre résultant :

- le montant net qui résulte des annulations de crédits de paiement reportés des exercices antérieurs et des dépassements éventuels, en paiements, dus à la variation des cours de l'euro, des crédits non dissociés reportés de l'exercice précédent ; et
- le solde qui résulte des gains et des pertes de change enregistrés pendant l'exercice.

Les crédits de paiement reportés comprennent les reports de droit et les reports par décision. La rubrique annulation des crédits de paiement inutilisés reportés de l'exercice précédent fait apparaître les annulations de crédits reportés automatiquement et par décision. Elle comprend également la diminution des crédits de recettes affectées reportés à l'exercice suivant par rapport à 2020.

#### Principes budgétaires

Le budget de la FRA a été établi en conformité avec les principes d'unité, de vérité budgétaire, d'annualité, d'équilibre, d'unité de compte, d'universalité, de spécialité, de bonne gestion financière et de transparence comme établi dans le règlement financier de la FRA.

## Résultat budgétaire 2020

		2020	2019
<b>RECETTES</b>			
Subvention d'équilibre de la Commission	+	23,691,000.00	22,491,000.00
Autre subvention de la part de la Commission (Phare, IAP, convention de délégation...)	+	-	-
Recettes provenant des taxes	+	-	-
Autres recettes	+	390,329.60	632,719.30
<b>TOTAL RECETTES (a)</b>		<b>24,081,329.60</b>	<b>23,123,719.30</b>
<b>DÉPENSES</b>			
Titre I : Personnel			
Paiements	-	13,304,016.89	13,386,294.09
Crédits reportés sur l'exercice suivant	-	84,896.06	487,372.87
Titre II : Dépenses administratives			
Paiements	-	2,077,534.55	1,926,950.16
Crédits reportés sur l'exercice suivant	-	326,039.40	797,245.68
Titre III : Dépenses de fonctionnement			
Paiements	-	1,647,545.20	2,722,770.08
Crédits reportés sur l'exercice suivant	-	6,708,983.75	4,313,498.40
Titre IV : Autres dépenses de fonctionnement			
Paiements	-	117,687.57	-
Crédits reportés sur l'exercice suivant	-	632,566.99	-
<b>TOTAL DES DÉPENSES (b)</b>		<b>24,899,270.41</b>	<b>23,634,131.28</b>
<b>RÉSULTAT POUR L'EXERCICE FINANCIER (a-b)</b>		<b>-817,940.81</b>	<b>-510,411.98</b>
Annulation des crédits de paiement inutilisés reportés de l'année précédente	+	114,673.65	126,766.48
Ajustement pour le report de l'exercice précédent des crédits disponibles au 31.12 provenant de recettes affectées	+	817,940.81	555,411.98
Différences de taux de change pour l'exercice (gain +/-perte -)	+/-	-893.46	-763.17
<b>SOLDE DU COMPTE DE RÉSULTAT POUR L'EXERCICE</b>		<b>113,780.19</b>	<b>171,003.31</b>
Solde année N-1	+/-	171,003.31	168,288.60
Solde positif de l'année N-1 remboursé à l'année N à la Commission	-	-171,003.31	-168,288.60
Résultat utilisé pour déterminer les montants dans la comptabilité générale		113,780.19	171,003.31
Subvention de la Commission – l'agence comptabilise les recettes cumulées et la Commission les charges à payer		23,577,219.81	22,319,996.69
Préfinancement restant ouvert au remboursement par l'Agence à la Commission à l'année N+1		113,780.19	171,003.31
<b>Non inclus dans l'exécution du budget :</b>			
Intérêts générés au 31.12.N sur les fonds des subventions d'équilibre de la Commission et à rembourser à la Commission (passif)	+	-	-

## RÉSULTAT BUDGÉTAIRE DE L'EXERCICE

Le résultat économique de l'exercice est calculé selon les principes de la comptabilité d'exercice. Or, le résultat budgétaire est établi sur la base d'une comptabilité de caisse modifiée, conformément au règlement financier. Le résultat économique et le résultat budgétaire couvrant tous deux les mêmes opérations sous-jacentes, il est important de vérifier leur concordance par un rapprochement.

Les recettes effectives d'un exercice budgétaire correspondent aux recettes encaissées sur les droits constatés au cours de l'exercice et aux encaissements sur les droits constatés au cours d'exercices précédents. Par conséquent, les droits constatés en cours d'exercice, mais non encore recouverts doivent être déduits du résultat économique aux fins du rapprochement, puisqu'ils ne font pas partie des recettes budgétaires. En revanche, les droits constatés antérieurement à l'exercice et recouverts au cours de l'exercice doivent être ajoutés au résultat économique aux fins du rapprochement.

Les produits nets à recevoir consistent principalement en frais juridiques récupérables. Seul l'effet net, à savoir les produits à recevoir de l'exercice moins les encaissements sur les produits à recevoir de l'exercice précédent, est pris en considération. Les charges nettes à reporter consistent principalement en régularisations de fin d'exercice qui concernent des dépenses éligibles exposées par les bénéficiaires des fonds de l'Union européenne, mais n'ayant pas encore été imputées sur la FRA. Tandis que les charges à reporter ne sont pas considérées comme des dépenses budgétaires, les paiements effectués au cours de l'exercice et concernant des factures enregistrées antérieurement à celui-ci font partie des dépenses budgétaires de l'exercice.

L'effet net des préfinancements tient compte à la fois (1) des nouveaux préfinancements versés au cours de l'exercice et comptabilisés en dépenses budgétaires de l'exercice et (2) de tous les préfinancements apurés au cours de l'exercice par l'acceptation de dépenses éligibles. Les seconds constituent des charges comptables, mais non des dépenses budgétaires, puisque les préfinancements initiaux avaient déjà été considérés comme des dépenses budgétaires lors du versement.

Outre les paiements effectués sur les crédits d'un exercice, les crédits reportés à l'exercice suivant doivent également être pris en considération dans le calcul du résultat budgétaire. La même règle s'applique aux paiements exécutés au cours de l'exercice sur les crédits reportés d'exercices précédents ainsi qu'aux annulations de crédits de paiement inutilisés.

Les variations des provisions concernent des estimations de fin d'exercice enregistrées dans la comptabilité d'exercice (portant essentiellement sur les avantages du personnel), qui sont sans incidence sur la comptabilité budgétaire. Les autres éléments de rapprochement comprennent entre autres les amortissements, les acquisitions d'actifs, les paiements au titre des locations et les participations financières, qui font l'objet de traitements différents en comptabilité budgétaire et en comptabilité d'exercice.

Voir la note 1.5.23 pour les détails du rapprochement du résultat budgétaire et du résultat économique de l'exercice.

## Évolution du budget 2020

Poste budgétaire	Description du poste budgétaire	Budget adopté	Total des virements/modifications	Budget définitif
A-1100	Salaires de base	6,793,000	(276,961)	6,516,039
A-1101	Allocations familiales	790,000	(11,705)	778,295
A-1102	Indemnités de dépaysement et d'expatriation	978,000	(28,490)	949,510
A-1103	Indemnités de secrétariat	-	-	-
A-1104	Fonctionnaires de l'agence détachés à l'extérieur	-	-	-
A-1110	Échanges de personnel	500,000	(78,068)	421,932
A-1111	Intérimaires	-	-	-
A-1113	Stagiaires	338,000	95,117	433,117
A-1114	Conseillers spéciaux	-	-	-
A-1115	Agents contractuels	2,211,000	(193,006)	2,017,994
A-1130	Assurance maladie	231,000	(2,614)	228,386
A-1131	Assurances accidents et maladies professionnelles	29,000	(3,337)	25,663
A-1132	Couverture du risque de chômage	93,000	(2,984)	90,016
A-1140	Allocations à la naissance et en cas de décès	1,000	(1,000)	-
A-1141	Frais de déplacement pour congé annuel	110,000	2,222	112,222
A-1178	Services extérieurs	-	-	-
A-1190	Coefficients correcteurs des rémunérations	473,000	29,441	502,441
A-1200	Dépenses de recrutement	15,000	(15,000)	-
A-1201	Frais de voyage	1,000	(1,000)	-
A-1202	Indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation	15,000	(15,000)	-
A-1203	Frais de déménagement	20,000	(20,000)	-
A-1204	Indemnités journalières temporaires	10,000	(10,000)	-
A-1300	Frais de mission	95,000	(82,910)	12,090
A-1410	Service médical	72,000	(1,863)	70,137
A-1420	Perfectionnement professionnel du personnel	-	-	-
A-1430	Frais de contentieux	-	-	-
A-1500	Formation	250,000	(162,437)	87,563
A-1520	Échanges de personnel	-	-	-
A-1610	Relations sociales entre les membres du personnel	-	-	-
A-1620	Autres interventions sociales	-	-	-
A-1630	Centres de la petite enfance et crèches	-	-	-
A-1660	Services extérieurs	180,000	(118,424)	61,576
A-1700	Réceptions et événements	3,000	(1,910)	1,090
A-1810	Relations sociales entre les membres du personnel	30,000	(22,685)	7,315
A-1820	Autres interventions sociales	1,143,000	(198,408)	944,592
A-1830	Centres de la petite enfance et crèches	127,000	(43,994)	83,006
A-1840	Aide complémentaire aux personnes handicapées	-	-	-
A-1850	Restaurants et cantines	-	-	-
A-1900	Frais de contentieux	90,000	(44,154)	45,846
	<b>Total Titre 1</b>	<b>14,598,000</b>	<b>(1,209,172)</b>	<b>13,388,828</b>
A-2000	Loyers	613,000	199,724	812,724
A-2010	Assurance	15,000	(1,166)	13,834

A-2020	Eau, gaz, électricité et chauffage	75,000	(1,691)	73,309
A-2030	Nettoyage et entretien	372,000	(29,863)	342,137
A-2040	Aménagement des locaux	40,000	(25,600)	14,400
A-2050	Sécurité et surveillance des immeubles	138,000	(14,404)	123,596
A-2060	Acquisition de biens immobiliers	-	-	-
A-2090	Autres dépenses afférentes aux immeubles	-	-	-
A-2100	Technologies de l'information et de la communication	372,000	(50,506)	321,494
A-2101	Développement de logiciels	220,000	(14,587)	205,413
A-2102	Autres prestations extérieures pour le traitement des données	57,000	2,029	59,029
A-2200	Matériel et installations techniques	30,000	(27,816)	2,184
A-2202	Location de matériel et d'installations techniques	-	-	-
A-2203	Entretien, utilisation et réparation de matériel et installations techniques	3,000	(3,000)	-
A-2210	Mobilier	45,000	(36,541)	8,459
A-2230	Location de matériel de transport	3,000	(2,061)	939
A-2250	Fonds de bibliothèque, achats de livres	-	-	-
A-2300	Papeterie et fournitures de bureau	18,000	(1,941)	16,059
A-2320	Frais bancaires	3,000	(1,713)	1,287
A-2321	Pertes de change	-	-	-
A-2330	Dépenses juridiques	-	7,500	7,500
A-2340	Domages et intérêts	-	-	-
A-2350	Assurances diverses	-	-	-
A-2352	Frais divers de réunions internes	-	-	-
A-2353	Déménagements internes et travaux de manutention associés	70,000	(58,960)	11,040
A-2355	Publications et reproduction de documents	5,000	(3,001)	1,999
A-2400	Frais d'affranchissement et de port	26,000	(6,688)	19,312
A-2410	Redevances de télécommunications	74,000	17,849	91,849
A-2411	Équipements de télécommunications	-	-	-
A-2550	Frais liés aux réunions	13,000	(9,824)	3,176
A-2601	Études, enquêtes, consultations	-	-	-
A-2700	Fonds de bibliothèque, achats de livres	-	-	-
A-2701	Équipements de bibliothèque	-	-	-
A-2702	Abonnements aux journaux et périodiques	-	-	-
A-2703	Frais de reliure et de conservation des livres de bibliothèque	-	-	-
A-2710	Publications et reproduction de documents	-	-	-
A-2800	Études, enquêtes, consultations	18,000	11,836)	29,836
	<b>Total Titre II</b>	<b>2,210,000</b>	<b>(50,426)</b>	<b>2,159,574</b>
B-3100	Égalité et non-discrimination	3,080,000	430,399	3,510,399
B-3101	Dignité	-	-	-
B-3110	Racisme, xénophobie et intolérance associée	143,000	(57,576)	85,424
B-3120	Droits de l'enfant	123,000	(18,551)	104,449
B-3130	Intégration et inclusion sociale des Roms	130,000	(28,694)	101,306
B-3211	Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel	280,000	37,116	317,116
B-3220	Migration, frontières, asile et intégration des réfugiés et des migrants	-	-	-
B-3230	Coopération judiciaire, excepté en matière pénale	191,000	298,942	489,942

B-3240	Victimes de la criminalité et accès à la justice	185,000	59,512	244,512
B-3300	Migration, frontières, asile et intégration des réfugiés et des migrants	465,000	476,559	941,559
B-3311	Racisme, xénophobie et intolérance associée	-	-	-
B-3330	Égalité et non-discrimination	-	-	-
B-3350	Droits de l'enfant	-	-	-
B-3360	Intégration et inclusion sociale des Roms	-	-	-
B-3400	Soutien aux systèmes de protection des droits de l'homme	942,000	(295,620)	646,380
B-3500	Communication et sensibilisation	1,284,000	133,526	1,417,526
B-3610	Victimes de la criminalité et accès à la justice	-	-	-
B-3620	Accès à la justice	-	-	-
B-3640	Coopération judiciaire, excepté en matière pénale	-	-	-
B-3700	Rapport annuel	-	-	-
B-3701	Recherche et collecte de données	60,000	423,986	483,986
B-3711	Communication et sensibilisation	-	-	-
B-3801	Organes de l'agence	-	-	-
B-3802	Mécanismes de consultation	-	-	-
B-3900	Réserve pour le Titre 3		0	0
	<b>Total Titre III</b>	<b>6,883,000</b>	<b>1,459,598</b>	<b>8,342,598</b>
B-4000	Coopération avec l'Office du mécanisme financier	-	214,286	214,286
B-4010	Accords de partenariat	-	62,028	62,028
	<b>Total Titre IV</b>	<b>-</b>	<b>276,314</b>	<b>276,314</b>
	<b>Total</b>	<b>23,691,000</b>	<b>476,314</b>	<b>24,167,314</b>



## Exécution du budget 2020 – Crédits C1

Poste budgétaire	Description du poste budgétaire	Crédit (1)	Montant engagé (2)	% Engagé (2/1)	Payé (3)	% Payé (3/1)	Solde engagement (1-2)	Solde paiement (2-3)
A-1100	Salaires de base	6,516,039	6,516,039	100%	6,516,039	100%	-	-
A-1101	Allocations familiales	778,295	778,295	100%	778,295	100%	-	-
A-1102	Indemnités de dépaysement et d'expatriation	949,510	949,510	100%	949,510	100%	-	-
A-1103	Indemnités de secrétariat	-	-	0%	-	-	-	-
A-1110	Échanges de personnel	421,932	421,932	100%	421,932	100%	-	-
A-1113	Stagiaires	433,117	433,117	100%	433,117	100%	-	-
A-1115	Agents contractuels	2,017,994	2,017,994	100%	2,017,994	100%	-	-
A-1130	Assurance maladie	228,386	228,386	100%	228,386	100%	-	-
A-1131	Assurances accidents et maladies professionnelles	25,663	25,663	100%	25,663	100%	-	-
A-1132	Couverture du risque de chômage	90,016	90,016	100%	90,016	100%	-	-
A-1140	Allocations à la naissance et en cas de décès	-	-	0%	-	-	-	-
A-1141	Frais de déplacement pour congé annuel	112,222	112,222	100%	112,222	100%	-	-
A-1190	Coefficients correcteurs des rémunérations	502,441	502,441	100%	502,441	100%	-	-
A-1200	Dépenses de recrutement	-	-	0%	-	-	-	-
A-1201	Frais de voyage	-	-	0%	-	-	-	-
A-1202	Indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation	-	-	0%	-	-	-	-
A-1203	Frais de déménagement	-	-	0%	-	-	-	-
A-1204	Indemnités journalières temporaires	-	-	0%	-	-	-	-
A-1300	Frais de missions, de déplacements et autres dépenses	12,090	12,090	100%	12,090	100%	-	-
A-1410	Service médical	70,137	70,137	100%	44,852	64%	-	25,285
A-1500	Perfectionnement professionnel du personnel	87,563	87,563	100%	83,748	96%	-	3,814

A-1660	Services extérieurs	61,576	61,576	100%	61,576	100%	-	-
A-1700	Frais de réception et de représentation	1,090	1,090	100%	1,090	100%	-	-
A-1810	Relations sociales entre les membres du personnel	7,315	7,315	100%	3,640	50%	-	3,675
A-1820	Autres interventions sociales	944,592	944,592	100%	921,788	98%	-	22,804
A-1830	Centres de la petite enfance et crèches	83,091	83,091	100%	80,912	97%	-	2,179
A-1900	Frais de contentieux	45,846	45,846	100%	18,707	41%	-	27,139
	<b>Total Titre 1</b>	<b>13,388,913</b>	<b>13,388,913</b>	<b>100%</b>	<b>13,304,017</b>	<b>99%</b>	<b>-</b>	<b>84,896</b>
A-2000	Loyers	612,724	612,724	100%	612,724	100%	-	-
A-2010	Assurance	13,834	13,834	100%	13,834	100%	-	-
A-2020	Eau, gaz, électricité et chauffage	73,309	73,309	100%	73,309	100%	-	-
A-2030	Nettoyage et entretien	342,137	342,137	100%	333,482	97%	-	8,655
A-2040	Aménagement des locaux	14,400	14,400	100%	-	0%	-	14,400
A-2050	Sécurité et surveillance des immeubles	123,596	123,596	100%	114,727	93%	-	8,869
A-2100	Traitement de données	321,494	321,494	100%	282,165	88%	-	39,329
A-2101	Développement de logiciels	205,413	205,413	100%	205,413	100%	-	-
A-2102	Autres prestations extérieures pour le traitement des données	59,029	59,029	100%	59,029	100%	-	-
A-2200	Matériel et installations techniques	2,184	2,184	100%	2,184	100%	-	-
A-2203	Entretien, utilisation et réparation de matériel et installations techniques	-	-	0%	-	-	-	-
A-2210	Mobilier	8,459	8,459	100%	-	0%	-	8,459
A-2230	Location de matériel de transport	939	939	100%	939	100%	-	-
A-2300	Papeterie et fournitures de bureau	16,059	16,059	100%	16,059	100%	-	-
A-2320	Frais bancaires	1,287	1,287	100%	1,287	100%	-	-
A-2330	Dépenses juridiques	7,500	7,500	100%	7,500	100%	-	-
A-2353	Déménagements internes et travaux de manutention associés	11,040	11,040	100%	11,040	100%	-	-
A-2355	Publications et reproduction de documents	1,999	1,999	100%	1,999	100%	-	-
A-2400	Frais d'affranchissement et de port	19,312	19,312	100%	17,605	91%	-	1,707

A-2410	Redevances de télécommunications	91,849	91,849	100%	63,366	69%	-	28,482
A-2411	Équipements de télécommunications	-	-	0%			-	-
A-2550	Frais divers pour les réunions	3,176	3,176	100%	3,176	100%	-	-
A-2710	Publications et reproduction de documents	-	-	0%			-	-
A-2800	Études, enquêtes et consultations	29,836	29,836	100%	13,698	46%	-	16,138
	<b>Total Titre II</b>	<b>1,959,574</b>	<b>1,959,574</b>	<b>100%</b>	<b>1,833,535</b>	<b>94%</b>	<b>-</b>	<b>126,039</b>
B3-100	Égalité et non-discrimination	3,510,399	3,510,399	100%	90,718	3%	-	3,419,681
B3-110	Racisme, xénophobie et intolérance associée	85,424	85,424	100%	85,132	100%	-	292
B3-120	Droits de l'enfant	104,449	104,449	100%	19,304	18%	-	85,145
B3-130	Intégration et inclusion sociale des Roms	101,306	101,306	100%	77,064	76%	-	24,242
B3-211	Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel	317,116	317,116	100%	28,676	9%	-	288,440
B3-230	Coopération judiciaire, excepté en matière pénale	489,942	489,942	100%	147,802	30%	-	342,140
B3-240	Victimes de la criminalité et accès à la justice	244,512	244,512	100%	30,238	12%	-	214,275
B3-300	Migration, frontières, asile et intégration	941,474	941,474	100%	77,370	8%	-	864,104
B3-400	Soutien aux systèmes de protection des droits de l'homme	646,380	646,380	100%	272,395	42%	-	373,985
B3-500	Communication et sensibilisation	1,417,526	1,417,526	100%	424,787	30%	-	992,739
B3-701	Recherche et collecte de données	483,986	483,986	100%	394,061	81%	-	89,925
B3-900	Réserve pour le Titre 3	-	-	0%			-	-
	<b>Total Titre III</b>	<b>8,342,513</b>	<b>8,342,513</b>	<b>100%</b>	<b>1,647,545</b>	<b>20%</b>	<b>-</b>	<b>6,694,968</b>
	<b>Total C1</b>	<b>23,691,000</b>	<b>23,691,000</b>	<b>100%</b>	<b>16,785,097</b>	<b>71%</b>	<b>-</b>	<b>6,905,903</b>

## Exécution du budget 2020 – Crédits C8

Poste budgétaire	Description du poste budgétaire	Crédit (1)	Montant engagé (2)	% Engagé (2/1)	Payé (3)	% Payé (3/1)	Solde engagement (1-2)	Solde paiement (2-3)
A-1178	Services extérieurs	3,154	374	12%	374	12%	2,780	-
A-1203	Frais de déménagement	10,856	10,856	100%	10,856	100%	-	-
A-1300	Frais de missions, de déplacements et autres dépenses	30,334	25,528	84%	25,528	84%	4,806	-
A-1410	Service médical	14,436	9,569	66%	9,569	66%	4,867	-
A-1420	Perfectionnement professionnel du personnel	360,031	336,519	93%	336,519	93%	23,512	-
A-1430	Frais de contentieux	67,868	59,556	88%	59,556	88%	8,311	-
A-1610	Relations sociales entre les membres du personnel	175	86	49%	86	49%	89	-
A-1700	Frais de réception et de représentation	519	168	32%	168	32%	351	-
	<b>Total Titre 1</b>	<b>487,373</b>	<b>442,656</b>	<b>91%</b>	<b>442,656</b>	<b>91%</b>	<b>44,717</b>	<b>-</b>
A-2030	Nettoyage et entretien	10,085	9,429	93%	9,429	93%	656	-
A-2050	Sécurité et surveillance des immeubles	11,539	11,206	97%	11,206	97%	333	-
A-2100	Traitement de données	289,350	289,128	100%	289,128	100%	222	-
A-2101	Développement de logiciels	17,233	17,233	100%	17,233	100%	-	-
A-2102	Autres prestations extérieures pour le traitement des données	10,000	10,000	100%	10,000	100%	-	-
A-2210	Mobilier	44,086	43,643	99%	43,643	99%	443	-
A-2230	Location de matériel de transport	253	-	0%	-	-	253	-
A-2300	Papeterie et fournitures de bureau	3,637	3,577	98%	3,577	98%	60	-
A-2320	Frais bancaires	2,010	2,000	100%	2,000	100%	10	-
A-2353	Déménagements internes et travaux de manutention associés	6,715	6,715	100%	6,715	100%	-	-
A-2355	Publications et reproduction de documents	8,048	8,048	100%	8,048	100%	-	-
A-2400	Frais d'affranchissement et de port	2,468	2,239	91%	2,239	91%	228	-

A-2410	Redevances de télécommunications	36,559	36,545	100%	36,545	100%	14	-
A-2601	Études, enquêtes et consultations	11,264	11,264	100%	11,264	100%	-	-
	<b>Total Titre II</b>	<b>453,246</b>	<b>451,027</b>	<b>100%</b>	<b>451,027</b>	<b>100%</b>	<b>2,219</b>	<b>-</b>
B3-211	Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel	652,715	651,515	100%	651,515	100%	1,200	-
B3-220	Migration, frontières, asile et intégration	643,054	638,970	99%	638,970	99%	4,084	-
B3-311	Racisme, xénophobie et intolérance associée	121,730	113,480	93%	113,480	93%	8,250	-
B3-330	Égalité et non-discrimination	527,459	520,955	99%	520,955	99%	6,504	-
B3-350	Droits de l'enfant	8,516	8,284	97%	8,284	97%	232	-
B3-360	Intégration et inclusion sociale des Roms	20,442	18,215	89%	18,215	89%	2,227	-
B3-610	Victimes de la criminalité et accès à la justice	267,628	264,933	99%	264,933	99%	2,695	-
B3-640	Coopération judiciaire	174,953	174,896	100%	174,896	100%	58	-
B3-700	Rapport annuel	259,183	259,114	100%	259,114	100%	69	-
B3-701	Recherche et collecte de données	270,802	266,138	98%	266,138	98%	4,664	-
B3-711	Communication et sensibilisation	743,934	727,209	98%	727,209	98%	16,726	-
B3-801	Organes de l'agence	58,339	45,932	79%	45,932	79%	12,408	-
B3-802	Mécanismes de consultation	90,802	82,178	91%	82,178	91%	8,624	-
	<b>Total Titre III</b>	<b>3,839,558</b>	<b>3,771,819</b>	<b>98%</b>	<b>3,771,819</b>	<b>98%</b>	<b>67,738</b>	<b>-</b>
	<b>Total C8</b>	<b>4,780,176</b>	<b>4,665,502</b>	<b>98%</b>	<b>4,665,502</b>	<b>98%</b>	<b>114,674</b>	<b>-</b>

Exécution du budget 2020 – Crédits C4

Poste budgétaire	Description du poste budgétaire	Crédit (1)	Montant engagé (2)	% Engagé (2/1)	Payé (3)	% Payé (3/1)	Solde engagement (1-2)	Solde paiement (2-3)
B3-300	Migration, frontières, asile et intégration	14,016	-	0%	-	0%	14,016	-
	<b>Total Titre III</b>	<b>14,016</b>	<b>-</b>	<b>0%</b>	<b>-</b>	<b>0%</b>	<b>14,016</b>	<b>-</b>
	<b><u>Total C8</u></b>	<b><u>14,016</u></b>	<b><u>=</u></b>	<b><u>0%</u></b>	<b><u>=</u></b>	<b><u>0%</u></b>	<b><u>14,016</u></b>	<b><u>=</u></b>

## Exécution du budget 2020 – Crédits R0

Poste budgétaire	Description du poste budgétaire	Crédit (1)	Montant engagé (2)	% Engagé (2/1)	Payé (3)	% Payé (3/1)	Solde engagement (1-2)	Solde paiement (2-3)
A-2000	Loyers	444,000	244,000	54.95%	244,000	54.95%	200,000	-
	<b>Total Titre II</b>	<b>444,000</b>	<b>244,000</b>	<b>54.95%</b>	<b>244,000</b>	<b>54.95%</b>	<b>200,000</b>	<b>-</b>
B4-000	Coopération avec l'Office du mécanisme financier	626,931	332,892	53.10%	113,688	18.13%	294,040	219,204
B4-010	Accords de partenariat	123,323	80,899	65.60%	3,999	3.24%	42,424	76,900
	<b>Total Titre IV</b>	<b>750,255</b>	<b>413,791</b>	<b>55.15%</b>	<b>117,688</b>	<b>15.69%</b>	<b>336,464</b>	<b>296,103</b>
	<b><u>Total C8</u></b>	<b><u>1,194,255</u></b>	<b><u>657,791</u></b>	<b><u>55.08%</u></b>	<b><u>361,688</u></b>	<b><u>30.29%</u></b>	<b><u>536,464</u></b>	<b><u>296,103</u></b>